

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau**

Band (Jahr): **5 (1895)**

PDF erstellt am: **04.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

« 8 deniers », il ne s'agit pas de livres, de sols et de deniers tournois. Du reste, comme le texte original porte « de « liars, » après les mots « 8 deniers, » on pouvait prévoir que l'on se trouvait en présence d'une évaluation faite dans un système de compte à déterminer. Dans la même phrase, 6 sols et 5 deniers de liards représentent 77 liards, sol étant égal à 12 et denier à 1, ainsi qu'on l'a déjà vu. Donc on peut traduire 320 livres, 16 s., 8 deniers de liards, par 320 l. et $16 \times 12 + 8$ ou 320 livres et 200 deniers ou liards. Il est clair que le terme livre a une valeur supérieure à 200.

Si l'on enlève 200 du nombre 77,000 équivalent des 320 l., 16 s. et 8 deniers, on obtient 76,800. Divisons maintenant ce dernier chiffre 76,800 par le nombre de livres 320, on trouve pour quotient 240. Il s'en suit que le terme livre, dans l'évaluation que nous avons étudiée, se compose de 240 unités.

Chacun des onze autres textes conduirait au même résultat.

Cette conclusion n'a rien d'anormal, puisqu'on sait qu'une livre tournois vaut 20 sols, et un sol 12 deniers. Denier étant l'équivalent de l'unité, un sol est synonyme de douzaine et une livre est égale à 240 unités.

Ce système de compte est bizarre. Son usage n'en est pas moins réel et j'ai établi que l'on se servait simultanément de la livre, du sol et du denier, en leur attribuant les valeurs de 240, de 12 et de 1.

III.

Dans les comptes des autres ateliers du Dauphiné, Romans et Crémieu, on relève la mention du sol et du denier avec la même signification.

Le 9 février 1409, on apporta à Grenoble les boîtes de Romans et celles de Crémieu. Les premières renfermaient : 1^o 120 écus à la couronne ; 2^o 110 sols, 8 deniers,

de dizains ; 3^o 34 sols, 4 deniers de liards ; 4^o 38 oboles tournois. Les deuxièmes contenaient : 1^o 12 écus à la couronne ; 2^o 29 sols, 10 deniers de dizains ; 3^o 9 deniers de liards ; 4^o 7 deniers de deniers noirs ; 5^o 3 sols, 3 deniers, obole, d'oboles ¹.

Ce système de compte était adopté même par les généraux-maitres des Monnaies à Paris. Dans une lettre du 20 mars 1409, adressée par eux à leurs « chiers et bons « amis les auditeurs des comptes du Dalphiné, » on lit : « . . . Item, pareillement avons reçu une boiste, faicte en « la Monnoye de Romans, où il avoit cx s. viii d. de blans, « une où il avoit xxxiiii s. iii d. de liars, une où il avoit « iii s. ii d. de mailles. Item, une boiste, faicte en la Mon- « noye de Crémieu, où il [y] avoit xii d. d'or, une où il « avoit xxix s. x d. de blans, une où il avoit ix d. de liars, « une où il avoit vii petiz deniers tournois, une où il avoit « iii s. iii d. de mailles ². »

En définitive, ce mode de compter n'était pas spécial au Dauphiné et l'on s'en servit à d'autres époques qu'au commencement du XV^e siècle. On eut recours à lui jusque vers le milieu du XVI^e siècle ; il avait été imaginé au XIII^e siècle ³. M. le docteur Ladé s'était déjà aperçu de son existence, soit en Savoie, soit en Suisse : « enfin, « au lieu de dire simplement : tant de pièces au marc, « souvent l'ordre de frappe exprime le chiffre par des sols « (ce mot n'étant pas pris dans son sens ordinaire de mon- « naie, mais dans celui de douzaine), ou des quernes (soit « 4 pièces) ou des doubles de la pièce dont il est ques- « tion ⁴. »

On a sans doute remarqué que je n'ai pas pu citer un seul texte se rattachant aux monnaies d'or, où ce système

¹ *Archives départ. de l'Isère*, B, 2817, f^o 181.

² *Ibid.*, f^o 176.

³ Le premier texte monétaire relatif au monnayage des Dauphins est de 1338 (MORIN-POSS, *Num. féodale du Dauphiné*, p. 84). Ce système de compte y est employé. Une note insérée à la p. 29 de la *Revue numismatique*, année 1836, indique la synonymie du terme sol et du nombre 12.

⁴ *Revue suisse de Numismatique*, 1893, p. 75.

de compte ait été usité. La seule raison plausible que l'on puisse donner de cette anomalie doit être recherchée dans l'origine de cette façon de calculer : « Depuis Charlemagne, créateur du système monétaire, d'où sont dérivés presque tous ceux du moyen âge, c'est-à-dire longtemps avant que cette variabilité¹ existât, il y avait une monnaie de compte, la livre, ou pour mieux dire il y en avait deux, la livre et le sol, qui n'étaient l'une et l'autre que des abstractions, des mots signifiant une somme de 240 ou de 12 deniers. Il n'existait pas plus de livres ou de sous, qu'il n'existe aujourd'hui de millions ou qu'il n'existait de talents du temps de l'ancienne Grèce. Pendant de longs siècles la livre, dans l'Europe occidentale, fut une monnaie de compte et cet état de choses qui avait commencé à une époque où l'on employait pour la frappe des deniers, de l'argent à peu près pur, persista plus tard quand on se mit à en abaisser la valeur, soit par une diminution de poids, soit par un avilissement du métal, soit par ces deux moyens à la fois. La livre était toujours la monnaie de compte valant 240 deniers quels que fussent le poids et le titre de ces pièces. Plus tard une de ces unités supérieures, le sol, fut représenté par une pièce effective, le gros d'argent de saint Louis valant 12 deniers, et la livre resta, comme devant, la monnaie de compte valant 240 deniers, mais cela ne dura qu'un instant ; bientôt le gros ne valut plus 12 deniers, mais 15 et ensuite davantage et la livre fut représentée par un nombre sans cesse croissant de deniers effectifs². » La reproduction de ces quelques lignes permet de préciser d'une manière satisfaisante la cause première du système de compte, qui fait l'objet de cette notice. Je me bornerai à ajouter que la livre et le sol n'étant dès l'origine que des multiples de pièces d'argent, il est tout naturel que ce sys-

¹ Variabilité du numéraire.

² D^r A. LADÉ, *op. cit.*, pp. 76 et 77.

tème de compte n'ait pas été usité pour dénombrer une somme composée de pièces d'or. J'indiquerai en outre en terminant que ce mode de compter a été usité dans la presque totalité des États qui avaient dépendu autrefois de l'empire de Charlemagne ¹.

Un auteur belge, Verachter, dont l'ouvrage ne se trouve pas dans le commerce ² a révélé en ces termes la synonymie des nombres 1 et 12 et des mots denier et escalin ou sol :

« De temps immémorial, jusqu'à l'époque de la réunion
« à l'empire français, les matières d'or et d'argent portées
« aux hôtels de monnaie de notre pays et qui servaient
« à la fabrication des différentes espèces, furent reçues
« et payées à raison d'un poids convenu, appelé marc
« de Troyes.

« Le marc se divisait en 8 onces, l'once en 20 ester-
« lins, l'esterlin en 32 as ou grains.

« En Flandre, l'esterlin avait reçu encore une autre
« division de 16 parties appelées *Deuzekens*, ou de huit
« parties nommées *Troykens*, ou bien de 4 parties dési-
« gnées sous le nom de *Fierlingen*.

« Dans la fabrication des monnaies, le même système
« de poids fut observé.

« Cependant, on trouve quelquefois dans les anciennes
« ordonnances et instructions d'un nouveau pied de
« monnaies, l'indication de la quantité des pièces à la
« *taille* au marc de Troyes, exprimée par *escalins* (ou *sols*)
« et *deniers*. En multipliant l'escalin par 12 (deniers) on
« obtient également le chiffre exact du nombre voulu des
« pièces ³. »

Je dois la communication de ce texte à l'amitié de

¹ Pour son emploi en Béarn, voir BLANCHET, *Hist. monétaire du Béarn*, p. 140 (1434) et p. 149 (1493).

² Georges CUMONT, *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*, pp. 348-349.

³ *Documents pour servir à l'histoire monétaire des Pays-Bas*, publiés par Frédéric VERACHTER, archiviste, ancien bibliothécaire de la ville d'Anvers. Anvers, 1842, in-8, p. 24.

M. Georges Cumont. Sa lecture permet de constater que Verachter n'a pas connu l'emploi du terme livre dans le sens de 240 et qu'il n'a pas étudié l'origine de l'usage des termes escalin et denier avec l'acception 12 et 1.

ROGER VALLENTIN.
